

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 513 ET 514**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 14 octobre 2014, le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NO 513 : RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT (RMH 330) – ENTRERA EN VIGUEUR LE 31 OCTOBRE 2014.**
- **RÈGLEMENT NO 514 : RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION AU TRÉSORIER DU POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT – ENTRERA EN VIGUEUR LE 18 OCTOBRE 2014.**

Que ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, au bureau de la greffière, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 15 OCTOBRE 2014.

M^e Jeanne Briand
Greffière

/vc